

Hygiène et santé des travailleurs polonais au dépôt de Toul (1919-1935)

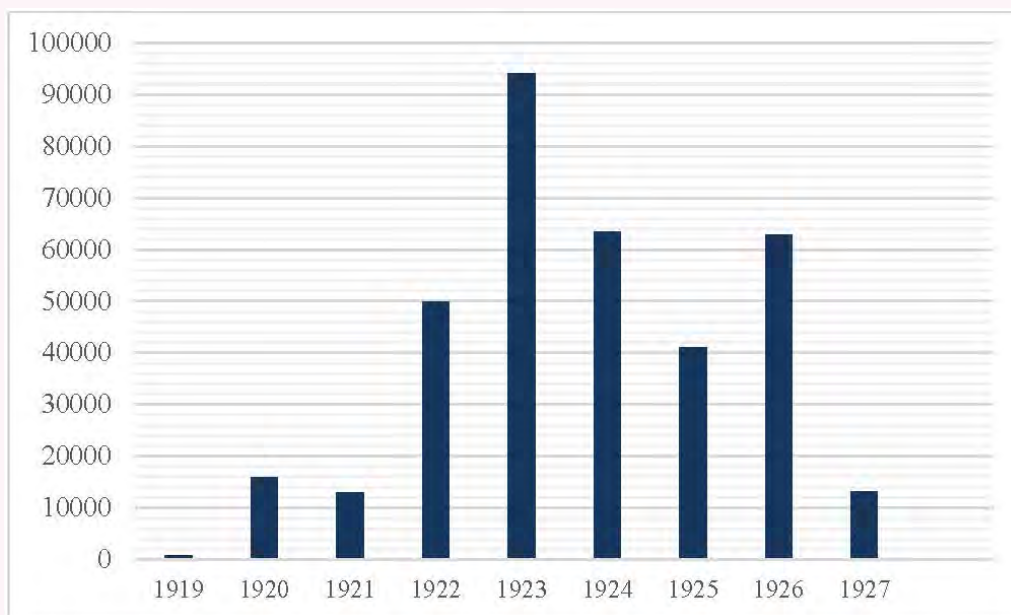
Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la France accuse un manque de main-d'œuvre considérable. L'hécatombe démographique et les contingents considérables d'invalides et de blessés causés par la guerre, ainsi que le nombre important des chantiers de reconstruction et le relancement de l'économie qu'elle entraîne, contraignent la France à faire appel à une main-d'œuvre étrangère et à poursuivre sa politique d'immigration initiée pendant la guerre. Dès septembre 1919, des conventions sont signées avec plusieurs pays européens afin de faciliter l'introduction de travailleurs étrangers en France. Ces pays d'émigration, comme la Pologne, connaissent quant à eux, des campagnes surpeuplées et des exploitations morcelées qui ne permettent pas à un grand nombre de paysans de mener une vie correcte. L'émigration vers l'Europe occidentale paraît alors comme une voie de salut. Une convention est signée avec la Pologne le 3 septembre 1919, complétée par une convention sociale en octobre 1921 qui stipule une égalité de traitement entre les travailleurs polonais et leurs homologues français sur le plan des droits sociaux, comme le droit aux allocations aux veuves, vieillards et aux enfants des travailleurs décédés, l'égalité de traitement dans le domaine de l'assistance sociale et médicale et le droit aux pensions de retraite après au moins 15 ans de travail.

Se traduisant par des conventions, l'intervention de l'État français dans les migrations se traduit aussi par l'instauration de dépôts pour les travailleurs étrangers installés aux frontières (arrêté ministériel du 23 octobre 1919). Le terme exact n'est pas clairement défini : centre, bureau, dépôt, camp, mais il révèle une attention particulière de l'État envers les travailleurs étrangers. Initialement situé dans la caserne Thouvenot à Toul, non loin de la gare mais à l'extérieur de la ville, le dépôt est ensuite transféré à partir de juillet 1924 à Ecrouves dans une caserne désaffectée : la caserne Marceau.

Ainsi, la plus grande partie des travailleurs polonais, entrant sur le sol national, doivent passer par le dépôt de Toul, ouvert en urgence en décembre 1919¹, installé dans d'anciennes casernes. Il constitue une zone de transit et permet un accueil à la fois sanitaire et sécurisé puisque les autorités y veillent à ce que la Pologne n'envoie pas des sujets indésirables ou politiquement trop engagés. De 1919 à 1927, le dépôt accueille 397 220 étrangers dont 354 263 Polonais, ainsi que des étrangers de quatorze autres nationalités².

1. PONTY (Janine), *Polonais méconnus, histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p.55

2. A. D. M.-M. 10 M 37. Relevé Général, par années et par nationalités, 11 janvier 1928.



Evolution du nombre d'arrivées de Polonais au dépôt de Toul entre 1919 et 1927

Il ne sera pas question ici de traiter de l'histoire du dépôt dit de Toul. « Les archives disponibles le concernant ont été, dans leur majeure partie, dépouillées depuis plus d'une vingtaine d'années, par plusieurs historiens, et son histoire est donc d'ores et déjà assez bien connue³ ». Nous renvoyons ici aux travaux de Janine Ponty et à l'article de Laurent Rzepala paru dans cette revue⁴. Nous concentrerons au contraire notre étude sur la santé des ouvriers polonais et les solutions mises en place, avec ou sans résultat, au sein du dépôt toulouais. En effet, au cours des années vingt et trente, la question de la santé et de l'hygiène des migrants, sans être totalement nouvelle, prend une tournure inédite dans le débat sur l'immigration⁵. L'importation de travailleurs étrangers par l'État conduit celui-ci à s'assurer que les pays d'émigration fournissent des travailleurs sains et capables de travailler et à éviter que des maladies se diffusent par eux dans l'ensemble du pays. La proportion parmi les premiers polonais arrivant faibles, malingres et malades à Toul en 1919 et 1920 conduit les autorités françaises à reprendre les discussions avec leurs homologues polonaises. Plusieurs hygiénistes et médecins soulignent l'importance d'une prise en charge sanitaire des migrants. En 1924, la vérification des aptitudes des candidats au départ sont examinés avec plus de sérieux et un tiers des migrants de Pologne est ainsi empêché de partir⁶. Tout au long des années vingt et trente, de nombreuses mesures visent à enrayer « le problème sanitaire de l'immigration » pour reprendre le titre d'une publication du professeur Léon Bernard dans la *Revue d'hygiène et de santé*. Trois arguments sont mobilisés pour dénoncer ce problème selon Virginie De Luca Barrusse⁷. En premier lieu, l'hospitalité des étrangers est prise en charge par la France mais est supérieure à celle des nationaux et représente donc un coût important. En 1926, les étrangers représentent 28 % des hospitalisés alors qu'ils ne constituent qu'à peine 15 % de la population. Un autre argument porte sur la nature des maladies importées par les migrants, qui risquent de se répandre au sein de la population française comme la tuberculose, le typhus, la fièvre jaune ou la syphilis. Enfin, force masculine, les travailleurs

polonais sont en mesure de redonner un dynamisme à la démographie nationale mais, malades, les immigrés peuvent aussi compromettre son renouvellement par des naissances d'enfants porteurs de tares héréditaires.

1. L'arrivée de travailleurs polonais à Toul

Dans un rapport daté du 20 février 1920, le docteur Zuber du Service Médical du Dépôt de Toul, tire la sonnette d'alarme. La situation sanitaire des premiers Polonais à leur arrivée est lamentable. Les 780 hommes du premier convoi arrivent le 20 décembre 1919 « dans un état déplorable, la plupart en haillons et d'une malpropreté corporelle repoussante, tous couverts de poux des pieds à la tête ». Parmi eux, un grand nombre de malades, « presque tous atteints d'affections aiguës des voies respiratoires, dues probablement aux conditions défectueuses du voyage (10 jours dans des wagons non chauffés, avec une nourriture insuffisante) ». Le médecin s'offusque du manque d'attention portée à leur état lors du départ de Pologne : « la vaccination antivariolique au départ n'aurait pas été effectuée sur un grand nombre d'individus, pas plus que l'épouillage⁸ ». Le deuxième convoi fait apparaître de nouvelles surprises. Tous les hommes sont inspectés nus par les docteurs assistés de deux externes des hôpitaux de Nancy. Ils remarquent alors parmi les travailleurs : 2 sourds-muets, 12 malingres, 2 avec teigne, 2 galeux, 4 borgnes, 8 qui ont une déviation vertébrale, 18 qui ont des varices prononcées, 21 qui ont la varicelle et 2 qui ont des ulcères. L'état de ces hommes censés venir en France pour travailler laisse perplexe le personnel médical⁹.

Certains malades doivent être dirigés sur l'hôpital mixte de Toul pour cause de typhus, de varicelle, de rougeole, auxquels s'ajoutent quelques femmes enceintes¹⁰. Cette question de la présence de femmes et d'enfants parmi les convois surprend les autorités préfectorales car ce type de migrants ne correspond pas à ceux recrutés par la Mission française à Varsovie. Dans une lettre datée du 15 mars 1920, le préfet de Meurthe-et-Moselle fait savoir au Ministre des Régions libérées que de nombreuses familles polonaises doivent rester

3. BOUBEKER (Ahmed), GALLORO (Piero-D.), *Les non-lieux des immigrations en Lorraine. Rapport Final pour la Mission Ethnologie du Ministère de la Culture*, Metz, Université de Metz, 2010, p. 87

4. RZEPALA (Laurent), « Le dépôt de travailleurs étrangers et la présence polonaise dans le Toulouais », *Études Toulouaises*, n°161, 2017, pp. 19-24. Voir aussi ANGLADE (Jean) *La vie quotidienne des immigrés en France de 1919 à nos jours*, Paris, Hachette, 1976, p. 30 et suivantes et GOGOLEWSKI (Edmond), « Les polonais en France avant la Seconde Guerre Mondiale », *Revue du Nord*, n°242, 1979, pp. 649-662.

5. DE LUCA BARRUSSE (Virginie), « L'invention du « problème sanitaire de l'immigration » au cours des années 1920 », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n°5, 2012, pp. 61-77.

6. DE LUCA BARRUSSE, « L'invention ... », *op. cit.*, p. 66.

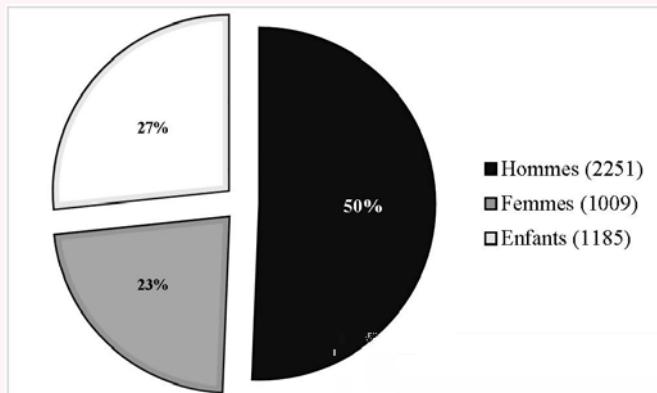
7. DE LUCA BARRUSSE, « L'invention ... », *op. cit.*, p. 70 et suiv.

8. A. D. M.-M. 10 M 37. Le docteur Zuber du Service Médical du Camp des Travailleurs Étrangers à Toul à l'Inspecteur du service départemental d'hygiène, 20 février 1920.

9. Ibid.

10. Ibid.

au dépôt car elles sont rejetées ailleurs, occasionnant des frais considérables pour l'État ¹¹. En dépit d'une intervention du colonel Chaillot, chef de la mission de recrutement des ouvriers Polonais à Varsovie auprès des autorités polonaises, des femmes et des enfants sont toujours présents au dépôt de Toul quatre ans plus tard. En septembre 1924, la moitié des travailleurs polonais présents dans le dépôt sont des femmes et des enfants.



Répartition des Polonais au dépôt de Toul en septembre 1924

En mars 1920, le chef du dépôt estime que « ces familles vivent dans un état de saleté repoussant ; c'est à grand peine que nous obtenons une propreté relative. La situation deviendrait dangereuse si une épidémie éclatait au Dépôt. Rien n'a été prévu ici pour loger et soigner les femmes et les enfants, pour des accouchements ou des décès ¹² ». Quelques mois plus tard, en juin, s'il semble que la vaccination antivariolique soit bien opérée au départ en Pologne, l'épouillage avant ce même départ reste pratiqué « d'une façon très imparfaite ¹³ », ce qui risque de faciliter la diffusion du typhus.

Arrivant au dépôt, les étrangers sont donc soumis à une visite médicale. Examinés rapidement, ils en ressortent avec une pancarte autour du cou qui indique leur état de santé. Démarche humiliante mais qui est censée faciliter le repérage de tout étranger atteint d'une affection. Mais ce contrôle sanitaire est vivement décrié par les médecins qui en soulignent les faiblesses. À Toul, le docteur Pierre Even affirme ainsi que si tout migrant suspect est retenu au dépôt, le manque de personnel surveillant et de clôtures facilite les fuites de ces derniers ¹⁴. La loi du 3 mars 1922 impose aussi

le port d'un « passeport sanitaire » à tous les étrangers venant d'un pays contaminé (peste, choléra, typhus et fièvre jaune).

Face à ces flux d'étrangers à la santé incertaine, les maires de Toul et d'Ecrouves ordonnent une vaccination de tous leurs habitants. Mais lorsqu'un nouveau cas de variole est détecté au sein d'une famille polonaise, pourtant vaccinée au départ, l'émotion reprend dans le Toulousain et le docteur Zuber consigne à l'intérieur de la caserne, les 2 058 personnes qui s'y trouvent et refuse de laisser entrer les convois suivants qui, eux, ne s'arrêtent pas. La gare de Toul connaît un embouteillage rare ; les Polonais attendent dans leurs wagons mis sur voie de garage, et ni les autorités militaires, ni la commune ne veulent les héberger par crainte de trouver d'autres cas de variole parmi eux.

2. Le personnel et le matériel sanitaire du dépôt

« Comme aucun médecin civil de Toul n'accepte de sacrifier sa clientèle privée pour venir examiner les immigrants, [l'armée] consent à détacher un aide-major, le docteur Stefan Gocłowski, d'origine polonaise, bilingue, en service dans l'armée française. Le docteur Zuber, chef des travaux d'hygiène et de bactériologie à la Faculté de médecine de Nancy se déplace à l'arrivée de chaque convoi pour le seconder ¹⁵ ». Janine Ponty a bien montré combien l'enchevêtrement des responsabilités entre les différents ministères cause un problème évident de stabilité du personnel, conduisant au constat suivant : « le personnel laisse à désirer ¹⁶ ».

Face aux difficultés majeures que rencontre le personnel lors des premiers convois de travailleurs étrangers, le docteur Zuber en appelle à un personnel plus important. Il souhaite que deux hommes, qui pourraient être pris sur le contingent des inaptes temporaires d'un convoi, soient affectés à la manutention du linge et de la literie des dortoirs et qu'une femme de ménage soit chargée uniquement de l'entretien et de la propreté des diverses salles de l'infirmerie. Il souhaite également que le personnel infirmier « soit davantage soumis à l'autorité directe du médecin ». Les lits, ou plutôt les paillasses, sont un sujet récurrent de plaintes tant du côté des Polonais que des personnels soignants. Changés trop peu souvent, ils contribuent à la diffusion de maladies.

11. A. D. M.-M. 10 M 37. Le préfet de Meurthe-et-Moselle au Ministre de l'Hygiène, du Travail, et des Régions libérées, 15 mars 1920.

12. A. D. M.-M. 10 M 37. Le Chef du Dépôt des Travailleurs Étrangers de Toul au préfet de Meurthe-et-Moselle, 1^{er} mars 1920.

13. A. D. M.-M. 10 M 37. Le Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociale au préfet de Meurthe-et-Moselle, 21 juin

1920.

14. LARBIOU (Benoît), « Médecins hygiénistes et mise en carte des étrangers (1925-1940) », in CRETTEZ (Xavier), *Du papier à la biométrie : identifier les individus*. Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2006, pp. 73-96, p. 78.

15. PONTY, *Polonais méconnus... op. cit.*, p. 58.

16. *Ibidem*

Janine Ponty donne par exemple le témoignage d'un Polonais qui, devant ces paillasses, préfère dormir dehors :

« La saleté, les poux, les punaises, les tourbillons de poussière sortent des paillasses, noire comme un nègre dans la nuit ; dans ces paillasses, une poignée de copeaux de bois réduits en poussière ; l'éclairage manque... J'ai manqué à tous ces plaisirs et, profitant d'une place devant les baraquements, je m'y suis installé pour la nuit¹⁷ ».

Enfin, « il est désirable, note-t-il, que le Chef du Dépôt et les médecins soient prévenus de l'arrivée des convois quelques heures au moins avant l'entrée au dépôt de chaque contingent pour permettre au Docteur Zuber et à ses deux aides venant de Nancy d'arriver à temps à la caserne Thouvenot¹⁸ ». Ainsi, des occasionnels sont embauchés, sans motivation ni formation pour des besognes variées et bien des fois mal menées¹⁹. Le personnel est donc largement numériquement insuffisant pour pouvoir être pleinement efficace face à des convois bi-hebdomadaires d'environ 600 travailleurs.

À côté de ces manques de personnel, d'innombrables témoignages, aussi bien français que polonais, déplorent l'état sanitaire du dépôt de Toul. Celui-ci cumule tous les défauts imaginables : promiscuité des immigrés, défektivité des appareils et des installations, exigüité des locaux, défaut de personnel. Le dépôt de Toul est ainsi surtout frappé par un déficit d'équipements, et le peu de matériel qui s'y trouve est dans un état tel qu'il est souvent inutilisable. J. Ponty écrit ainsi par exemple que les douches « ne marcheront jamais bien, en partie parce qu'elles servent jour et nuit sans interruption lors de l'arrivée d'un train, en partie parce que les crédits manquent pour un entretien correct²⁰ », des Polonais se lavent ainsi dans les fontaines municipales. Quant aux femmes enceintes, elles doivent accoucher en public dans les dortoirs. En juin 1926 des travaux sont entrepris pour l'aménagement de l'infirmerie. Mais l'hygiène du camp reste encore dans un état très préoccupant puisqu'en 1930, le docteur Even, s'introduisant dans le camp sans y avoir été invité, dresse un rapport alarmant sur l'état du centre :

« Une infirmerie sans eau, des dortoirs à la literie douteuse, des lavabos sans savon, un matériel médical notoirement insuffisant dans un local exigü. Tout cela faisait le désespoir des médecins qui ont eu à passer la visite des travailleurs

étrangers, hommes, femmes et enfants se déshabillant pêle-mêle, dans une pièce unique²¹ ».

Et la situation ne s'améliore guère les années suivantes. En 1937, des Polonais se plaignent ainsi à leur consulat à Strasbourg de « l'insuffisance des moyens de chauffage dans les dortoirs et le nombre très réduit de couvertures ». Selon le consulat de Pologne c'est tout le matériel de literie qui « nécessiterait une sérieuse désinfection²² ». Le dépôt a près de vingt ans, les lacunes sont toujours aussi présentes. Janine Ponty constate ainsi que, au-delà des quelques cas de syphilis, de rougeole, de variole ou de broncho-pneumonie recensés, « si une authentique épidémie s'était déclarée, c'eût été effectivement une catastrophe²³ ».

3. La question de l'alimentation

Au sein même des Polonais, des distinctions sont opérées par le personnel soignant selon les régions d'origine des migrants. Ainsi, les Polonais de Westphalie figurent parmi ceux qui posent le moins de soucis aux autorités françaises, à partir de 1922 et jusqu'en 1925, le docteur Zuber les compte indépendamment des autres Polonais. « La vie urbaine et l'hygiène germanique ont eu raison, en une génération ou deux, des habitudes paysannes ancestrales » note Janine Ponty²⁴. Leur régime alimentaire de base, plus riche, en font des travailleurs privilégiés.

De ce fait, Une attention particulière est portée par les responsables du dépôt afin de s'assurer de l'alimentation de ces (futurs) travailleurs. À leur arrivée, nombre de Polonais souffrent de la faim et se rassasient difficilement lors de leur installation. La presse locale et régionale multiplie ainsi les éloges à l'égard de la politique de ravitaillement du camp. *L'Est Républicain* écrit ainsi : « La nourriture est abondante et saine ; elle comporte une soupe de légumes à midi avec viande, une soupe le soir, avec des pâtes alimentaires et quelques fois du lard. Le régime se complète par un thé le matin ». Le journal poursuit ensuite en une description non-moins élogieuse des cuisines, tout en glissant une remarque particulière sur les Polonais :

« Nous visitons les cuisines. Une propreté irréprochable y règne. Deux hommes préparent le repas. Une appétissante odeur s'échappe des marmites énormes. Sur une table,

17. PONTY, *Polonais méconnus...op. cit.*, p. 79.

18. A. D. M.-M. 10 M 37. Le docteur Zuber du Service Médical du Camp des Travailleurs Étrangers à Toul à l'Inspecteur du service départemental d'hygiène, 20 février 1920.

19. PONTY, *Polonais méconnus...op. cit.*, p. 58.

20. *Ibidem*.

21. EVEN (Pierre), « Protection de la santé publique et contrôle sanitaire des transmigrants », *Le Mouvement sanitaire*, 30 avril 1930,

cité in SCHOR (Ralph), *L'opinion française et les étrangers 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 422.

22. A. D. M.-M. 10 M 37. Le sous-secrétaire d'Etat au Travail à l'Inspecteur divisionnaire du Travail et de la Main-d'œuvre, 23 décembre 1937.

23. PONTY, *Polonais méconnus...op. cit.*, p. 60.

24. PONTY, *Polonais méconnus...op. cit.*, p. 64.

des plats de campement pleins de nouilles et de viande bouillie. Deux Polonais aident les cuisiniers et ce qui leur cause l'étonnement, c'est de voir qu'en France on ignore les manœuvres de corruption, que les vivres se distribuent au grand jour, que personne n'essaie de se procurer clandestinement un morceau de viande ».

Il va de soi qu'un tel article doit être lu avec précaution. Les articles sont d'abord en faveur des Français, un journal de Toul écrit ainsi : « La cuisine a fait l'objet de tous les soins du directeur du Dépôt qui contribue ainsi à confirmer aux étrangers que la France est toujours le pays de l'hospitalité²⁶ ». Ces articles tranquilisent aussi bien les autorités polonaises que les éventuels embaucheurs et les populations locales ainsi rassurées de ne pas devoir affronter de potentiels voleurs. Pourtant, des faits-divers rendent bien compte de vol de nourriture par des travailleurs polonais du dépôt. En 1924, la population en est même désabusée affirme le sous-préfet de Toul, puisqu'elle voit « ses vergers et ses vignes dévastés par des étrangers qu'une illusoire barrière de fils de fer empêche virtuellement de quitter le dépôt²⁷ ».

Mais l'alimentation ne peut être uniquement vue comme un apport calorique. Elle se révèle propre à chaque culture, et si l'immigré est souvent associé en France à un plat, l'étranger lui-même observe le Français et son régime alimentaire avec un regard bien particulier. La nourriture française rebute en effet les Polonais qui ne sont pas habitués à la viande saignante ou aux légumes verts mais préfèrent le lard et le saucisson fumé, le gruau de céréales et boivent du thé plutôt que du vin. La question est telle qu'un article du contrat d'embauche donne le droit aux ouvriers polonais qui ne « seraient pas satisfaits de la table commune [...] de recevoir en outre de leur salaire-argent la somme représentant la valeur de la nourriture²⁸ ». À échelle nationale, 1 % des travailleurs polonais vont jusqu'à rompre leur contrat pour cause de « réclamation concernant la nourriture »²⁹.

Conclusion

L'étude du sort des travailleurs polonais à Toul met ainsi en lumière une attention croissante de l'État envers la main-d'œuvre étrangère, mais cette intervention étatique concrétisée par une Mission en Pologne, des conventions et des bureaux ou dépôts, se heurte aussi à de multiples difficultés, comme l'illustre

l'étude de l'hygiène des travailleurs étrangers qui arrivent à Toul. En premier lieu, les difficultés financières et organisationnelles handicapent sérieusement le personnel soignant du dépôt confronté à une masse d'individus qui ne devraient pas être présents (infirmes, malades trop affaiblis, femmes enceintes, enfants) et ne disposant par des ressources, humaines ou matérielles, pour faire face à ces flux. Les difficultés sont aussi perceptibles au niveau local puisque les médecins toulois refusent en 1919-1920 de s'investir au dépôt, tandis que bien des Polonais viennent se laver dans les fontaines des communes voisines, au grand dam des populations touloises.

L'arrivée des travailleurs polonais est en effet loin de réjouir les Lorrains et les Toulois. En mai 1922, le Maire de Toul signale au préfet que le docteur Bouchon, constatant un encombrement de la Salle des pas perdus de la Gare de Toul par les travailleurs étrangers et leurs familles, y voit « un inconvénient dangereux pour la santé publique. Tous ces nomades plus ou moins propres, séjournent dans la gare dans un contact peu agréable pour les voyageurs qui circulent journellement ». Danger sanitaire, ces travailleurs venus de l'Est sont aussi perçus comme un danger pour le travailleur lorrain. Dans un article parmi d'autres de *L'Immeuble et la Construction dans l'Est* publié en 1924, quelques mots suffisent à révéler un état d'esprit peu hospitalier : « Nous sommes inondés d'Italiens, de Polonais, d'Espagnols, d'Algériens [...] l'ouvrier français disparaît, noyé dans ce nombre d'envahisseurs³⁰ ». L'association de l'argumentaire sanitaire-hygiéniste au discours économique, s'inscrit dans l'histoire longue du rejet de l'autre. Pourtant, l'une des raisons aussi avancées par les historiens pour expliquer la précipitation des mesures sanitaires réside dans les appels pressants des employeurs français. Ces derniers, au lieu d'attendre les dix à jours nécessaires après la vaccination pour s'assurer du bon état de santé des migrants, « réclament sans cesse l'accélération de la procédure et un raccourcissement des délais entre le dépôt de la demande et l'arrivée des travailleurs³¹ ». Entre soucis humaniste et sanitaire et exigences économiques, entre accueil par les populations locales et méfiance constante, entre désir d'encadrer l'immigration et une réalité qui dépasse les institutions et les agents locaux, le sort des travailleurs polonais se trouve sur une ligne de crête.

Pierre-Louis Buzzi

25. *L'Est Républicain*, 19 juin 1920, « Les travailleurs étrangers au service de la France au dépôt de Toul », p. 2.

26. *L'Echo Toulouais*, 28 février 1920, « Le Dépôt des Travailleurs Etrangers », p. 1.

27. A. D. M.-M. 10 M 37. Le sous-préfet de Meurthe-et-Moselle au Préfet de Meurthe-et-Moselle, 24 septembre 1924.

28. PONTY, *Polonais méconnus...op. cit.*, p. 104.

29. PONTY, *Polonais méconnus...op. cit.*, p. 100.

30. *L'Immeuble et la Construction dans l'Est*, 6 janvier 1924, « La construction en 1924 », p. 1.

31. PONTY, *Polonais méconnus...op. cit.*, p. 60.